

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 avril 2026 à 19 h 30

Convocation du 23 avril 2026

Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....23
Présents19
Procurations..... 3
Absent1

Membres présents : Mmes et MM. DERUDDER Germain, NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOSLE Emilie, SOTGIU Mario, SABER Elise, ODDO Anthony, ALLARD Laetitia, ZUSCHROTT Franz, WEBER Jean-Marc, MULLER Christiane, KOMAC Geoffroy, PACIELLO Virginie, MARGHERITA Michel , HUART Christelle, COLLA Cédric, SCHMIDT Anne-Lise, THILLEMENT Céline, DI MARIA Toni et BEN MOUSSA Peggy.

Membres absents excusés : BOURGUIGNON Magali (Procuration Laurence NEUMAYER), DANN Daniel (Procuration Céline THILLEMENT), CHILLARI Sabrina ((Procuration DI MARIA Toni).

Membres absents : COLLA Cédric

Mme ADAM Nathalie, Secrétaire Générale de Mairie est nommée secrétaire de séance

POINT N°5 – Commission d'Appel d'Offres (3 titulaires et 3 suppléants)
DE2026_04_28_5

VU les dispositions de l'article L.141-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

VU l'article L.1411-5 Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le Maire propose les candidats ci-dessous ; pour la liste « Oeting, Vision d'avenir » conduite par Monsieur DANN Daniel, celle-ci détenant 1 place pour cette commission est invitée à présenter ses candidats, un titulaire et un suppléant.

Une liste se présente composée de :

Titulaires : M. FROEHLINGER Didier, Mme NEUMAYER Laurence et DANN Daniel.

- Suppléants : M. KOMAC Geoffroy,
THILLEMENT.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 057-215705211-20260507-DE_20260428_05-DE

Le Maire demande au conseil la possibilité de voter à main levée

Décision du conseil Municipal : accord

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

- **DE DESIGNER** sous la présidence du Maire ou de son représentant, comme :
 - membres titulaires à voix délibérative : M. FROEHLINGER Didier, Mme NEUMAYER Laurence et DANN Daniel.
 - membres suppléants : M. KOMAC Geoffroy, M. ODDO Anthony et Céline THILLEMENT.

Oeting, le 7 mai 2026

Le Maire, Germain DERUDDER

La Secrétaire de séance, Mme Nathalie ADAM



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.